

ABONNEMENT

ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE.
Canada: 12 mois, \$3.00; 6 mois, \$1.50
États-Unis: 12 mois, \$3.00; 6 mois, \$1.50
Les abonnements sont de 6 mois et d'un an.
Le prix de chaque mois est de \$0.25.
Le premier paiement sera de \$4.00 s'il n'est payé d'avance.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Canada: 12 mois, \$1.00.
États-Unis: 12 mois, \$1.00.
Les abonnements de cette édition seront invariablement payables d'avance.

Vol. 28

Edition Semi-Quotidienne.—St. Hyacinthe, P.Q.,—Jeudi 20 Mai 1880

No. 36

Adresses d'Affaires

TELLIER, DELABRÈRE ET BEAUCHEMIN
AVOCATS.
Tiennent leur bureau sur la rue St. Denis.
MM. TELLIER, DELABRÈRE & BEAUCHEMIN
Suivent les cours Criminels et Civils.
LOUIS TELLIER
Boucheur DELABRÈRE
A. O. T. BEAUCHEMIN.
St. Hyacinthe, 15 Avril 1879.

JACQUES, TELLIER & BEAUCHEMIN
AVOCATS.
WATERLOO, P. Q.
Ils suivent toutes les Cours du district.
Waterloo, 30 Septembre 1879.

L. S. ADAM
NOTAIRE.
Bureau: Rue St. Denis.
M. Adam a ouvert un Bureau d'Agent Général et se chargera de toute affaire que l'on voudra bien lui confier, tel que collection, vente d'immeubles, etc., etc.
St. Hyacinthe, 8 Août 1874.—125.

LE DOCTEUR FRÉDÉRIC-DESPARS
médecin et chirurgien etc.,
informe ses amis et le public de St. Hyacinthe et des environs qu'il vient d'ouvrir dans le Bloc Belhumeur (près de la pharmacie du Dr. St. Jacques), rue St. Denis un bureau où il pourra être consulté à toutes heures du jour et de la nuit. Le Dr. ayant suivi un cours spécial pour l'étude des maladies des yeux et des oreilles, croit être en état de traiter convenablement ces affections.
Résidence privée au-dessus de son office.

TURCOT & FRÈRE
MÉDECINS-CHIRURGIENS
Le Dr. J. E. Turcot et le Dr. G. H. Turcot ont l'honneur d'informer le public de St. Hyacinthe et des environs, qu'ils tiennent leur bureau à l'ancienne résidence de feu le Dr. M. Turcot, coin des Rues

Girouard et Laframboise
ou dorénavant ils pratiqueront conjointement la médecine dans toutes ses branches tant à la campagne qu'à la ville.
Ils seront visibles à toute heure du jour et de la nuit.
Dr. J. E. Turcot. Dr. G. H. Turcot.
St. Hyacinthe, 23 août 1878.—ac

DENTISTE.
L. TRUDEAU, --- Dentiste
Rue Mondor,
Porte Voisine de M. C. Ledoux.

A l'honneur d'informer le public de St. Hyacinthe et des environs qu'il vient d'ouvrir un Bureau en cette ville où il sera visible à toute heure du jour.

DENTIERS de toutes sortes faits à demande
St. Hyacinthe, 8 Mai, 1879.

JACQUES FOURNIER
HUISSIER C.S.
Magenta, Comté de Rouville
M. Fournier étant bien connu dans tout le comté de Rouville, se chargera de toute collection qui lui sera envoyée, et de toute agence de journaux et autres.
De bonnes garanties seront offertes à ceux qui l'emploieront.
Magenta, Août 1878.



PILULES HOLLOWAY

Cette grande Médecine de famille est reconnue comme une des nécessités de la Vie.
Ces Pilules célèbres purifient le SANG et ne manquent pas d'opérer efficacement sur le Foie, l'Estomac et les Intestins, tout en donnant une nouvelle vigueur et énergie à tout le système. Ce remède ne manque jamais de donner satisfaction pour toute maladie affectant ou affaiblissant la constitution. Il est surtout efficace pour les maladies auxquelles les femmes sont sujettes, et comme médecine de famille, en général, ne peut être surpassé.

ONGUENT HOLLOWAY

Ses Propriétés Bienfaisantes sont maintenant connues dans toutes les parties du monde.
Pour la prompte guérison des Blessures, Ulcères, Cancres, etc., appliqué sur le Con ou sur la Peau, il agit immédiatement les maux de Gorge, la Diphtérie, la Bronchite, la Toux et même l'Asthme. Aussi les Glandes, les Abcès, les Hémorroides, la Goutte, le Rhumatisme et toutes les maladies de la Peau.
Les Pilules et Onguents sont manufacturés seulement à LONDRE, No. 533 OXFORD STREET, et sont en vente chez tous les Pharmaciens. Les Marques de Commerce sont enregistrées à Ottawa. Toutes personnes, dans les possessions anglaises, ayant en vente la médecine Américaine contrefaite, sera poursuivie.—22

DAURAY & RICHER
PEINTRES DE
MAISON, ENSEIGNE,
IMITATEURS, DOREURS, TAPISSEURS,
VITRIERS, ETC., ETC.

Ces messieurs se chargeront à bon marché de Peintures et de dorures d'ÉGLISES, PRESBYTERES et MAISONS.
St. Hyacinthe, 1er février 1878.
TESSPHORE DAURAY. ALEXIS RICHER

Chemin de Fer Canadien du Pacifique
Soumissions pour pont de Fer.

Des Soumissions adressées au sousigné seront reçues jusqu'à midi, Vendredi, le 15 Mai, pour la construction de ponts de fer sur les affluents de l'est et de l'ouest du Lac des Bois. On peut obtenir des plans et devis en s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef à Ottawa, le on après le 15 avril.
Par ordre,
F. BRANN, Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 1er Avril 1880.

THE BEST PAPER
Try it!
Beautifully Illustrated.
35th YEAR.
SCIENTIFIC AMERICAN

The Scientific American is a large, first class Weekly Newspaper of sixteen pages, printed in the most beautiful style, profusely illustrated with splendid engravings, representing the newest inventions and the most recent advances in the Arts and Sciences: including New and Interesting Facts in Agriculture, Horticulture, the Home, Health, Medical Progress, Social Science, Natural History, Geology, Astronomy. The most valuable practical papers, by eminent writers in all departments of Science, will be found in the Scientific American: Terms, \$3.20 per year, \$1.60 half year, which includes prepayment of postage. Discount by all Newsdealers. Remit by postal order to MUNN & Co., Publishers, 37 Park Row, New-York.
PATENTS.—In connection with the Scientific American, Messrs. MUNN & Co. are Solicitors of American and Foreign Patents, and have had 35 years experience, and now have the largest establishment in the world. A special office is made in the Scientific American of all Inventions Patented through this Agency, with the name and residence of the Patentee. By the immense circulation thus given, public attention is thus directed to the merits of the new patent, and sales or introduction often effected.
Any person who has made a new discovery or invention, can ascertain, free of charge, whether a patent can probably be obtained, by writing to the undersigned. We also send free our Hand Book about the Patent Laws, Patents, Caveats, Trade-Marks, their costs, and how procured, with hints for procuring advances on inventions. Address for the Paper or concerning Patents.
MUNN & CO., 37 Park Row, N.-York. Branch Office, Cor. F. & 7th Sts., Washington, D. C.

THE WEEKLY GLOBE

GREAT IMPROVEMENTS IN 1880
THE BEST! THE LARGEST! THE CHEAPEST IN NORTH AMERICA

NEW PRESSES NEW TYPE—INCREASING SPEED IN PUBLICATION

On the 2nd of January 1880, THE WEEKLY GLOBE will take another of those upward strides in the march of improvement that have maintained it for nearly forty years in its high position.

THE LEADING FAMILY NEWSPAPER OF BRITISH AMERICA.

The increasing necessity for great variety of reading matter in each week's issue, so as to include the news from all sections of the Dominion and meet the varied tastes of its numerous readers has rendered expedient the enlargement of THE WEEKLY GLOBE much beyond even its present large dimensions. Commencing with the first week of the New Year, therefore, the form of the paper will be changed from that of an 80-column paper to that of a 96-column paper; and the length of each page will also be so extended as to give, in all, an increase of reading matter in each week's sheet of nearly 32 columns beyond its present size.

This vast addition to the capacity of the paper will enable a full of late to be presented weekly, probably more varied and interesting than was ever before accomplished in any weekly journal. The literary matter will be much increased; more space will be devoted to Household and social affairs; and the Agricultural Department will be rendered more efficient than ever before.

Notwithstanding the great enlargements and improvements to be made, the annual subscription to THE WEEKLY GLOBE will remain as heretofore, only

TWO DOLLARS PER ANNUM.

sent postage free to all parts of Canada and the United States, payable invariably in advance. The CLUB RATES FOR 1880 WILL BE AS FOLLOWS:

For 4 Copies and up to 10... \$1.90 per copy.
" 11 " " " 20... " 1.80 " "
" 21 " " " 30... " 1.70 " "
" 31 " " " 40... " 1.60 " "
" 41 " " " over... " 1.50 " "

Any one is at liberty to get up a club on his own responsibility. Each club paper may be addressed separately, and may be for any Post Office. Retail parties getting up clubs will be supplied with specimen copies of the paper gratis, on application.

The WEEKLY GLOBE will be sent free of postage to any Post Office in Great Britain for \$2.20—or nine shillings sterling.

Remittances may be sent by P.O. money order, bank draft, registered letter, or by express at our risk.

Orders and remittances to be addressed to the GLOBE PRINTING COMPANY, Toronto.

All subscriptions sent in between this date and the 1st of January 1880, will entitle the subscriber to receive THE WEEKLY GLOBE from date of subscription to 31st December, 1880.

IMPRIMERIE
DU
COURRIER
DES
CASCADÉS
ST. HYACINTHE



L'Atelier est fourni d'un Matériel Neuf et dans les derniers goûts, et de tout ce qui est nécessaire pour entreprendre l'impression de

Libres, Brochures, Circulaires, Prospectus, et autres ouvrages plus ou moins volumineux.

aussi
CARTES DE VISITE DU D'AFFAIRES.
MEMORANDUMS,
TÊTES DE COMPTE,
LETTRES FUNÉRAIRES
AFFICHES,
PANCARTES,
PLACARDS,
PROGRAMMES.

De toute Grandeur. De toute Couleur. Avec Dorure ou plusieurs couleurs. Sur Papier Blanc ou de Couleur, ou sur Carte ou Carton.

BLANCS
DE TOUTES SORTES
POUR
AVOCAT, NOTAIRE, GREFIER, HUISSIER, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER D'ÉCOLE OU MUNICIPALITÉ.
Blancs de Rôle, Listes Electorales.

FARMER'S JOURNAL. 1 fois par semaine. Abonnement \$1.
COURRIER DE ST. HYACINTHE
Est publié à Deux Editions, et est le plus répandu dans cette partie de la province; Il offre un grand avantage aux personnes qui veulent annoncer avec profit.

Edition de 3 fois par semaine: Prix d'abonnement au Canada et aux États-Unis, 12 mois \$3.00; 6 mois \$1.50.

Si l'abonnement n'est payé qu'à la fin de l'année, il sera chargé \$4.00.

COURRIER DE ST. HYACINTHE ET JOURNAL D'AGRICULTURE.

Publié 1 fois par semaine, à une très grande circulation et offre de grands avantages aux annonceurs qui veulent s'adresser à la Classe Agricole.

Abonnement 12 mois d'avance \$1.00 au Canada et États-Unis.

BOUCHER I. ABRUÈRE, Éditeur-Propriétaire.

CHEMIN DE FER DU GOUVERNEMENT

CHANGEMENT D'HEURES.
CHEMIN D. FER Q. M. O. & O.

A COMMENCER
LUNDI 3 MAI 1880

Les trains marcheront comme suit:

MALIN EXPRESS.
Laisse Hochelaga pour Hull, 8.30 a.m. 5.15 p.m.
Arrive à Hull, 12.40 p.m. 9.25 p.m.
Laisse Hull pour Hochelaga, 8.20 a.m. 5.05 p.m.
Arrive à Hochelaga, 12.30 p.m. 9.15 p.m.
Passagers.
Laisse Hochelaga pour Qué., 3.00 p.m. 10.00 a.m.
Arrive à Québec, 9.00 p.m. 6.30 a.m.
Laisse Québec pour Hochelaga, 10.40 a.m. 9.30 p.m.
Arrive à Hochelaga, 4.45 p.m. 6.30 a.m.
Laisse Hochelaga pour St. Mxte. Mixte.
Jérôme, 5.30 p.m. —
Arrive à St. Jérôme, 7.15 p.m. —
Laisse St. Jérôme pour Hochelaga, 6.45 a.m.
Arrive à Hochelaga, 9.00 a.m.
(Trains locaux entre Hull et Aylmer)
Les Trains laissent la Station du Mile-End sept minutes plus tard.
Les sabbatiques Chars Palais sur tous les Trains de Nuit.
Les Trains pour et d'Ottawa se relieront avec les Trains pour et de Québec.
Tous les Trains marcheront d'après l'heure de Montréal.
Bureau Général: 13, Carré de la Place d'Armes.
Bureau des Billets, 202, rue St. Jacques.
L. A. SENECA, Surintendant-Général.
29 avril 1880. 15-1-80-1-a

Canal Welland.

AVIS aux Entrepreneurs

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sousigné (le Secrétaire du département des Canaux et Chemin de Fer du Canada) et portant l'indication de "contrats soumis pour différents ponts à construire sur le Canal Welland," seront reçues au bureau jusqu'à MARDI, le 15ème jour de Juin prochain, pour la construction de ponts mobiles ou fixes sur différents emplacements du Canal Welland. Les ponts devant traverser des voies publiques, devront être de fer et de bois, et ceux qui serviront aux chemins de fer devront être en fer.
Les plans, devis et conditions générales peuvent être consultés à ce bureau le et après le 31 Mai prochain. On peut également obtenir des blancs de soumission en en faisant la demande.
Les personnes désirant faire des offres doivent fournir les garanties nécessaires; les soumissions ne seront prises sous considération que si elles sont faites sur blancs imprimés, et si les signatures correspondent à la raison sociale des solliciteurs. Les soumissionnaires devront déposer une somme de \$250 pour cautionnement. Si le contrat n'est pas rempli d'une façon convenable, cette somme est acquise au gouvernement.
Les chèques seront rendus aux personnes dont les propositions ne seront pas acceptées.
Comme garantie de l'exécution du contrat, l'entrepreneur ou les entrepreneurs qui ont fait des offres au gouvernement, et dont la soumission sera acceptée, auront à faire un dépôt de cinq pour cent, sur la somme totale du contrat. Ce montant devra être déposé au crédit du Receveur Général à huit jours de date de cet avis.
L'entrepreneur n'aura droit qu'à quatre-vingt-dix pour cent sur la somme des travaux exécutés en vertu de son contrat.
Le département ne s'oblige pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions.
Par ordre,
F. BRAUN, Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 29 mars 1880.

HOTEL NATIONAL

Tenu par
JOS. PAQUETTE,
STE. MADELEINE.

Le propriétaire informe respectueusement le public qu'il vient de transporter son hôtel dans la maison de M. Jos. Rousseau, et que cet établissement, déjà si avantageusement connu est maintenant à la disposition des voyageurs.
De plus il achète les grains aux plus hauts prix du marché. Il manœuvre des boîtes à fromage en grandes quantités, qu'il vend à des conditions avantageuses.
Une agence de Billets de chemin de fer pour la Cie. du Vermont Central est aussi attachée à son hôtel.

JO EPH PAQUETTE.
Ste. Madeleine, 14 Juillet 1879.

HOTEL D'UNION.
Tenu par
GODFROI GENDREAU
Roxton-Falls.

HOTEL NATIONAL
Tenu par
ANTOINE DAME, ST. CESAIRE

Cet hôtel vient d'être remis à neuf et offre aux voyageurs tout le confort d'un hôtel de première classe. Une vaste salle est à la disposition des commis voyageurs.
Juillet 1878

Hotel à Lawrenceville.
TENUE par ALFRED CHEVALIER.

Les voyageurs trouveront à cet hôtel tout le confort désirable, bons lits, bonne table et bonnes cuisines pour les chevaux. Enfin les voyageurs trouveront que cet hôtel est tenu pour un hôtel de première classe.
ALFRED CHEVALIER.
Lawrenceville septembre 1877.

CHEMIN DE FER DE JONCTION DU LAC CHAMPLAIN & ST. LAURENT

TABLEAU DES HEURES
COMMENCANT LUNDI, LE 22 MARS, 1880.

MILES.	STATIONS.	EXPRESS.	MÊLE
		A.M.	P.M.
	Stanbridge.	7.15	2.30
2 1/2	Bedford.	7.22	2.42
5	Mystic.	7.29	2.55
14	Farnham.	7.55	3.35
20	L'Ange-Gardien.	8.15	4.00
26	Abbottsford.	8.35	4.22
31	St. Pie.	8.55	4.45
40	St. Joseph (St. Hyac.)	9.35	5.35
41	St. Rosalie (Traver)	9.40	5.45
48	St. Simon.	10.00	6.15
53	St. Hugues.	10.25	6.35
62	St. Guillaume.	10.55	7.10
	STATIONS.	P.M.	A.M.
	St. Guillaume.	4.40	7.30
9	St. Hugues.	5.05	8.10
14	St. Simon.	5.23	8.30
21	St. Rosalie (Trav.)	5.43	9.05
22	St. Joseph (St. Hyac.)	5.48	9.40
31	St. Pie.	6.13	10.15
36	Abbottsford.	6.30	10.40
42	L'Ange-Gardien.	6.50	11.05
48	Farnham.	7.10	11.30
54	Mystic.	7.37	12.10
57 1/2	Bedford.	7.46	12.22
62	Stanbridge.	7.54	12.35

Les Samedis des Billets seront émis à moitié prix pour le marché de St. Hyacinthe.
J. R. FOSTER, Sur'd.
St. Hyacinthe, 18 Mars 1880.

CHEMIN DE FER GAND TRONC DE MONTREAL A L'EST

	Mêle.	Passager.	Local.	Passager.	Express.
	A	M	P	M	P
Montréal.	7 00	3 15	10 9	30	
St. Lambert.	7 25	3 35	10 30	50	
Belœil.	8 20	4 03	10 55	1036	
St. Hilaire.	8 25	4 07	10 1041		
St. Madeleine.	8 50	4 20	10 23		
St. Hyacinthe.	9 20	4 38	10 45	1122	
St. Rosalie.	9 28				
Britania Mills.	9 50	4 55			
St. Liboire.	10 00	5 00			
Upton.	10 15	5 07		1202	
Acton.	10 40	5 22		1218	
Richmond.	12 25	6 30		2 30	
Sherbrooke.	1 55	7 30		3 22	
Compton.	2 45	8 05		3 57	
Coaticook.	3 30	8 25		4 20	
Danville.	1 15		2 57		
Arthabaska.	2 25		3 45		
Québec.	6 30		7 30		

DE L'EST A MONTREAL.

	Passager.	Local.	Passager.	Mêle.	Mêle
	P	M	A	M	A
Québec.	7 30			9 45	
Arthabaska.	1110			2 25	
Danville.	1220			3 47	
Coaticook.	1105		7 00	10 1225	
Compton.	1125		7 20	9 40 1 00	
Sherbrooke.	1201		7 50	1025 3 00	
Richmond.	2 15		8 55	1210 5 00	
Acton.	3 30		9 40	1 55 6 30	
Upton.	3 52		9 53	2 25 7 00	
St. Liboire.			1000	2 40 7 15	
Britania Mills.			1005	2 50 7 25	
St. Rosalie.				3 08	
St. Hyacinthe.	4 35	7 40	1023	3 15 7 50	
St. Madeleine.		8 00	1040	3 45 8 20	
St. Hilaire.		5 18	15 1054	4 07 8 55	
Belœil.		5 23	15 1058	4 15 9 00	
St. Lambert.		6 10	15 1130	5 18 1030	
Montréal.		6 30	15 1150	5 45 1100	

3 Mai 1880.

LIBRAIRIE KEROACK.

LIVRES DE RECOMPENSES.
Livres de Messe, de Piete et LIVRES DE LITTÉRATURE.

ARTICLES DE DÉCORATION, IMAGES, CHROMOS, CADRES, Ornaments et Orfèvreries d'Eglise, ENCENS.

HUILE D'OLIVE GARANTIE.

Une Grande variété des articles ci-dessus arrivés par le "Polynesian," et le "Sarmatian."
M. KEROACK continue toujours comme par le passé son commerce de

NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE.

Maison Correspondante à Montréal, SENECA & CIE., No. 184 Rue Notre-Dame, Importateurs et Fabricants d'Ornements et Bronzes d'Eglise.

Quelques personnes ne connaissant pas la nature d'un commerce de Commissionnaire, d'un Négociant ayant des correspondances dans les principaux centres commerciaux, qui se charge d'acheter et d'importer les articles que l'on ne trouve pas facilement sans se déplacer. Ainsi toutes les personnes qui se trouvent dans ces cas sont priées de correspondre avec

M. A. KEROACK.

St. Hyacinthe, 19 Juin 1879.

MARCHÉ DE ST. HYACINTHE.

Fleur en quart.	\$3 20	@ 60
" en poche par 100 lbs.	3 00	3 10
" de blé d'Inde	1 40	1 50
" de Gruau	2 30	2 45
" de Sarrasin	1 50	1 75
Blé par minot.	1 75	1 80
Pois	0 80	1 00
Avoine	0 35	0 40
Orge	0 25	0 30
Sarrasin	0 40	0 50
Gaudrioles	0 45	0 50
Blé d'Inde par minot.	0 60	0 69
Patates	0 30	0 40
Pommes	0 20	0 30
Fèves	1 00	1 10
" à la terrinée.	0 00	0 00
Graine de Lin	1 00	1 20
Oignons au minot.	0 40	0 50
" par tresse.	0 12	0 15
Pommes au quart.	1 00	2 50
Beurre frais par lb.	0 13	0 18
Beurre salé	0 13	0 18
Graisse la livre.	0 12	0 15
Lard frais par 100 lbs.	8 00	9 00
Beurre	3 50	6 00
Lard salé à la livre.	0 09	0 10
Pore frais par lb.	0 08	0 10
Beurre par lb.	0 04	0 08
Mouton (jeune) par quartier.	0 60	0 80
Veau	0 25	0 50
Dindes par couple.	1 50	2 00
Oies	0 80	1 00
Canard	0 40	0 50
Poulets	0 50	0 60
Poulets	0 30	0 40
Pardoux	0 00	0 00
Lievres	0 00	0 00
Pigeons	0 15	0 20
Oufs frais par doz.	0 08	0 10
Choux	0 05	0 08
Radis, le paquet.	0 05	0 00
Echalottes	0 01	0 00
Paille par 100 bottes.	1 50	2 00
Foin	4 00	6 00
Savon	0 08	0 10
Sucre d'érable par lb.	0 08	0 10
Tabac en roll, par lb.	0 08	0 15
Syrup par gallon.	0 80	1 00
Miel par lb.	0 10	0 15
" en gâteau par lb.	0 10	0 15
Peaux de Bœuf par lb.	0 08	0 09
" Mouton.	1 00	1 25
Cochon vivant, vieux.	0 05	0 07
Laine filée par lb.	0 25	0 50
Etoffes du pays par aune.	0 20	1 00
Toile large	0 20	0 40
Flanelle du pays	0 40	0 50

PRIX DU MARCHÉ DE DETAIL DE MONTREAL.

Corrigé tous les mardis et vendredis par les Clercs du marché Bonsecours.

15 Mai 1880

FARINE.	\$ c	\$ c
Farine de blé, de la campagne.	3 00	3 30
Farine d'avoine.	2 40	2 50
Farine de blé d'Inde.	1 40	1 50
" Sarrasin.	1 50	1 60
VIANDES.		
Bœuf à la livre.	0 10	0 15
Lard à la livre.	0 08	0 10
Mouton à la livre.	0 10	0 13
Agneau à la livre.	0 10	0 15
Lard frais par 100 lbs.	6 50	7 75
Bœuf par 100 livres.	5 00	6 50
Lievres	0 20	0 25
GIBIERS.		
Canards sauvages au couple.	0 60	0 75
Canards sauvages noirs au couple.	0 75	0 80
Poulets par douzaine.	0 00	0 00
Pigeons au couple.	0 20	0 25
Pigeons domestiques au couple.	0 20	0 25
Pardoux au couple.	0 50	0 60
Tourtes à la douzaine.	0 00	0 00
DIVERS.		
Sucre d'érable à la livre.	0 08	0 10
Syrup d'érable au gallon.	0 80	1 00
Miel à la livre.	0 12	0 15
Oufs frais à la douzaine.	0 08	0 10
Haddock à la livre.	0 05	0 06
Saindoux par livre.	0 12	0 13
Peau à la livre.	0 07	0 09
LÉGUMES.		
Pommes au bacil.	2 00	4 00
Patates au sac.	0 60	0 70
Fèves par minot.	1 10	1 12
Oignons par tresse.	0 00	0 00
VOLAILLES.		
Dindes (vieux) au couple.	1 50	2 75
Dindes (jeunes) au couple.	1 00	1 50
Oies au couple.	1 00	1 50
Canards au couple.	0 40	0 60
Poulets au couple.	0 50	0 60
Poulets au couple.	0 30	0 50
GRAINS.		
Graine de Mil, par minot.	3 00	3 25
" Lin.	1 10	1 25
Blé.	1 30	1 50
Pois.	0 90	1 25
Orge.	0 65	0 75
Avoine.	0 38	0 43
Sarrasin.	0 45	0 50
Blé d'Inde.	0 50	0 60

MARCHÉ EN GROS.

Supérieure Extra par 100 lb.	5 85	5 90
Extra.	5 80	5 80
De gout.	0 60	0 00
Extra Printemps.	5 75	5 00
Superfine.	5 40	5 50
Farine forte de boulangers.	6 20	6 60
Fine.	4 70	4 80
Moyenne.	4 25	4 35
Farine en sac de la Cité (livrée).	3 10	3 10
Farine d'avoine par 100 lb.	4 50	4 50
Recompes.	3 50	4 00
Farine en sac du Haut-Canada par 100 lbs.	2 80	2 90
Blé.	1 10	1 30
Blé d'Inde.—48 à 49 cts.		
Avoine.—30 cts. à 32 cts par 32 lbs.		
Orge.—De 55 à 55 cts.		
Pois.—86 à 87 cts, par 60 livres.		
Beurre.—15 à 18 cts.		
Lard en Quart—mess, \$14.00 à \$15.00 mfince		
Fromage.—112 à 113 cts.		
Oufs, 10 à 10 1/2 cts.		
Saindoux—Féme de 9 à 9 1/2 cts.		

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Corrigé tous les mardis et vendredis par le Clerc du marché Vigor.

Bœuf, 1re qualité, par 100 lbs.	5 00	6 00
Bœuf, 2me qualité.	4 00	4 50
Vaches à lait.	20 00	25 00
Vaches Extra.	30 00	50 00
Veaux, 1re qualité.	6 00	8 00
Veaux, 2me qualité.	2 00	4 00
Veaux, 3me qualité.	1 00	2 00
Moutons, 1re qualité.	8 00	10 00
Moutons, 2me qualité.	5 00	6 00
Agneaux, 1re qualité.	5 00	5 50
Agneaux, 2me qualité.	2 00	3 00
Cochons, 1re qualité.	6 00	7 00
Cochons, 2me qualité.	4 00	5 00
Foin, 1re qualité, par 100 bottes.	7 00	8 00
Foin, 2me qualité.	5 00	6 00
Paille, 1re qualité.	3 00	4 00
Paille, 2me qualité.	2 00	3 00

Etat du Revenu et des Dépenses, à compte du Fonds Consolidé de la Puissance du Canada pour le mois finissant le 30 Avril 1880.

Données.	\$1,152,260 26
Excises.	382,343 78
Postes.	122,729 42
Travaux Publics.	132,518 08
Estampilles.	13,774 72
Divers.	165,523 03
	\$1,069,009 80
Dépenses.	\$1,898,420 50

FROMAGE.

Prix des Marchés.

Montréal, 19 Mai 1880.

Fromage en gros, 11 à 12 cts. par livre

Liverpool, 19 Mai, 68s. 0d par cent.

PRIX DES GRAINS CHEZ LES MARCHANDS.

St. Hyacinthe, 19 Mai 1880.

Avoine.	par 36 lbs. 0.00 à 0.32
Sarrasin.	50 0.40
Orge.	50 0.50 à 0.53
Pois.	70 0.75 à 0.77
Graine de Lin.	60 1.00
Fèves.	le minot 1.00
Graine de mille.	3.30 à 3.50

Sarasin, Ménéard & Co. Commerçants.

CANAL WELLAND

Avis aux Contracteurs.

La construction de Portes d'Ecluses annoncée comme devant être donnée le 3 Juin prochain, est forcément remise aux dates suivantes :

Des soumissions seront reçues jusqu'à

Mardi le 22 Juin prochain.

Les plans, spécifications, etc., seront prêts pour examen le et après

Mardi, le 8 Juin prochain.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Chemins de Fer et des Canaux

Ottawa, 13 Mai 1880. 2f5p3b6

CANAL LACHINE

Avis aux Contracteurs.

La construction de Portes d'Ecluses annoncée comme devant être donnée le 3 Juin prochain, est forcément remise aux dates suivantes :

Des soumissions seront reçues jusqu'à

Mardi, le 22 Juin prochain.

Les plans, spécifications, etc., seront prêts pour examen le et après

Mardi, le 8 Juin prochain.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Dépt. des Chem. de Fer et des Canaux.

Ottawa le 13 mai 1880. 2f5p3b6

Commis Demande.

Un jeune homme, bien recommandable, possédant quelque éducation, trouverait une bonne place de Commis dans un Magasin Général.

S'adresser personnellement à ce bureau.

12 mai 1880. ac

CHEMIN DE FER Q.M.O.&O.

Samedi prochain, 15 Mai courant, et après cette date, on émettra des Billets d'Excursion pour les chars de première classe, aller et retour, pour le prix d'un seul passage de première classe, et valables du Samedi au Lundi par le premier convoi venant de Hull, arrêtant à toutes les stations intermédiaires. On vendra aussi des billets du même genre pour les passagers de Québec et des stations intermédiaires prenant le convoi du dimanche soir.

L. A. SENECAI, Surintendant Général.

Montréal 12 Mai 1880. 3f

E. H. RICHER, LIBRAIRE.

Place du Marché, St. Hyacinthe.

ARTICLES DE PIÉTÉ POUR PREMIÈRE COMMUNION. Chapete, Médailles, Croix, Argent, Email, Images dentelles et Chromos en feuilles.

LA PREMIÈRE COMMUNION, par la Classe de Flavigny, \$1.00

LIVRE DE MESSE: Ivoire, Velours, Chagrin, etc.

Aussi: TAPISSERIE de toute sorte depuis 5 c le rouleau jusqu'à 30 cts. chaque.

DECALCOMANIE

nouvelle, sur la Soie, le Velours, la Toile, le Coton, etc., etc.

a j e h i m c e: a b i

A LOUER.

Un LOGEMENT des plus confortable et des mieux situé. Conditions faciles.

S'adresser à T. S. RICHER.

St Hyacinthe, 30 avril 1880.

DEMEAGEMENT.

M. V. SEVIGNY, CORDONNIER.

Informes ses pratiques qu'il a transporté sa boutique sur la rue Cascadés, porte voisine de J. Charbonneau. Ouvrage de pratique et réparations faites avec soin.

10 mai 1880 V. SEVIGNY.

H. DELISLE, RELIEUR.

Rue St. Denis, (Bloc Belhumeur) St. Hyacinthe.

Livres, Cahiers de Musique, Brochures, Pamphlets, Livres Blancs, etc., etc., reliés avec soin et promptitude.

AUX PLUS BAS PRIX.

St. Hyacinthe, 21 avril 1880.—a6

GROCERIES ET FERRONNERIES

Charles Lapierre

Rue Cascades, — Bloc French.

ST. HYACINTHE.

Magasin autrefois occupé par M.O. Bréard

M. Lapierre, tout en remerciant ses nombreux pratiques, a l'honneur d'informer le public en général qu'il tiendra comme par le passé un assortiment complet de

Vins, Liqueurs, Epicerie, Provisions, Huile, Vernis, Ferronneries, Fer, etc., etc.

Tout de première qualité et à bas Prix.

Une visite est respectueusement sollicitée.

CHARLES LAPIERRE.

3 Mai 1880. am

DEMANDÉS.

1 BON Tailleur

12 Couturières.

Le soussigné demande immédiatement un compagnon tailleur et 12 couturières.

M. O. DAVID & FILS.

Marchands-Tailleurs.

St. Hyacinthe, 21 Avril 1880.—1m

BLACK PRINCE.

Cheval Anglais de trait, importé, âgé de dix ans, a remporté en Angleterre le premier prix des chevaux de trait, à 15 mois, il pèse 1900 lbs il a remporté en Canada 4 premiers prix et un second prix. En 1876, 34 de ses poulains ont eu des prix aux exhibitions et 47 en 1878.

M. Médard Desmarais a refusé \$110 pour une poulie qui descend de mon cheval, Black Prince, à quatre mois, à 10 mois elle pesait 850 lbs, et il a vendu \$120 un de ses poulains à peu près du même âge. M. Brunet a un fils du Black Prince, de 6 ans, qui pèse 1850 lbs, bon reproducteur, ses poulains sont remarquables par leur poids et leurs proportions, il y a de ses poulains qui à un an mesurent 4 pieds 8 pouces de hauteur. M. Brunet informe les cultivateurs qu'il tient ses deux chevaux pour la reproduction, à son domicile à St. Hyacinthe, près du pont du millier, il n'a jamais fait donner plus que 3 saillies par jour, et il ne leur fera pas donner plus de 4 saillies par 24 heures. Ses chevaux sont bien tenus et en bonne condition. M. Brunet a refusé \$2000 pour le Black Prince à 20 mois, \$3000 à trois ans, et \$4000 à plusieurs reprises depuis lors. Il a refusé \$800 pour son cheval de 6 ans.

Ses conditions sont pour le Black Prince \$10 pour la saison par jument, \$18 pour deux, \$8 pour la première saillie et \$2 pour chaque saillie subséquente. Pour son cheval de six ans le prix sera de \$4 pour la saison.

J. B. BRUNET, Propriétaire.

7 mai 1880. 2s

Etalon Canadien.

Race St. Laurent.

Cet Etalon appartient à M. McAurèle, de la Présentation. Descendant du fameux cheval de M. Hubert Brunel, de Notre-Dame de St. Hyacinthe, autrefois de Ste. Julie, Comté de Verchères. Vrai patron du père et même accent de Trot. Il est âgé de 4 ans, pesant 1250 lbs., de couleur rouge.

Ce magnifique Etalon sera tenu chez le propriétaire soussigné, pour la saison 1880, tous les jours de la semaine, le Jeudi excepté il sera à Ste. Madeleine, chez M. Paquette, Hottelier, afin de faciliter les habitants de Bécot, St. Hilaire, St. Jean Baptiste, etc., etc., etc.

Conditions: \$3 par la Saison.

P. McAURÈLE.

Lapréstation, 28 avril 1880.—1m

CHEVAL ANGLAIS.

Le soussigné tiendra son cheval, pour la reproduction pour la saison d'été 1880, à son domicile au Petit Rang de St. Hyacinthe. Ce cheval âgé de 4 ans, et pesant environ 1,200, descend du cheval anglais importé de M. L. Sarazin. Sa hauteur est de 5 pieds 4 1/2 pouces.

Conditions: \$4.00 pour la saison.

JOSEPH CHOQUETTE.

Petit Rang de St. Hyacinthe, 28 avril 1880.

—1m

DEMEAGEMENT!!!

FRS. LANGELLIER

Place du Marché, Bloc Doherty

M. FRANÇOIS LANGELLIER, prend la liberté d'annoncer à ses nombreuses pratiques et au public en général qu'il a transporté son magasin dans le Magnifique Magasin ci-devant occupé par MM. Lapierre et Gendron, Place du Marché, Bloc Doherty, où il continuera à tenir comme par le passé, un assortiment choisi de

Groceries, Epicerie, Ferronneries, Vins et Liqueurs, etc., etc.

Il remercie le public pour son encouragement et il continuera, comme par le passé, à servir promptement et ponctuellement ceux qui voudront bien l'encourager.

FRANÇOIS LANGELLIER.

7 m 1880. 6m

Annonces Nouvelles.

DES AGENTS

devraient voyager pour la

PEPINIERE de FONTHILL.

La plus considérable de la Puissance. De bons salaires et de l'emploi continué pour des gens recommandables. Appliquez en donnant vos références et envoyant votre photographie à STONE & WELLINGTON, Pépiniéristes, Toronto, Ont.

AVIS.—Nous contrôlons le nouveau maïs blanc, Pocklington, et vous ne pouvez l'avoir que de nos agents autorisés.—S & W

FOYERS

Dans le meilleur endroit de l'Ouest, Terres vendues à bas prix et à long terme. De l'emploi pour l'hiver à bon prix, garanti. Pour informations, envoyez vos nom et adresse sur carte poste, à

PHILIP S. HARRIS, St. Paul, Minnesota.

P. O. Box 406.

PAMPHLET

aux annonces 100 pages 10c

G. P. ROWELL & CO., N.Y.

\$777 PAR AN, et dépenses payées aux agents. Outill, gratuits. Adressez, P. O. VICKERY, Augusta, Maine.

CANAL GRENVILLE, RIVIERE OTTAWA

Avis aux Contracteurs.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné, le secrétaire des départements des canaux et chemins de fer du Canada, et portant l'endosse de "Soumissions pour travaux du canal Grenville," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des courriers de l'Est et de l'Ouest, JEUDI le 3ème jour de JUIN prochain, pour la construction de deux bassins éclusiers et autres travaux à Grenville's Point, on entente inférieure du canal Grenville.

Une carte de la localité ainsi que les plans, devis et conditions peuvent être consultés à ce bureau ou au bureau de l'ingénieur résident à Grenville, le et après JEUDI le 2ème jour de MAI courant, et dans ces deux endroits on pourra obtenir des blancs de soumission.

Les entrepreneurs sont priés de se rappeler que les soumissions ne seront prises, sous considération que si elles sont faites sur blancs imprimés et lorsqu'il s'agira d'une société, il faudra qu'elles soient revêtues des signatures réelles et qu'elles mentionnent la nature de l'occupation et la résidence de chacun des membres, et que de plus qu'un chèque accepté de \$2,000 accompagne la soumission, somme qui sera consignée dans le cas où les soumissionnaires refuseraient de faire le travail au prix et de la manière indiquée dans l'offre.

Les chéquers seront rendus aux personnes dont les propositions ne seront pas acceptées.

Comme garantie de l'exécution du contrat, l'entrepreneur ou les entrepreneurs qui ont fait des offres au gouvernement, et dont la soumission sera acceptée, auront à faire un dépôt de cinq pour cent sur la somme totale du contrat. Ce montant devra être déposé au crédit du receveur, à huit jours de date de cet avis.

LE LOUP BLANC.

XV
PORTRAITS

Didier s'inclina profondément devant les dames, salua un peu moins bas Hervé de Vauvray, et se pencha vers M. l'intendant royal.

Vauvray se pencha aussitôt son bon sourire et fit trois pas au-devant du capitaine.

— Saint-Dieu ! mon jeune ami, s'écria-t-il du ton le plus cordial, soyez trois fois le bienvenu ! Quelque chose me disait que je vous reverrais bientôt officier du roi. Touchez là, mon capitaine ! Saint-Dieu ! touchez-là !

Didier se pencha de fort bonne grâce à cet affectueux accueil. Quand il eut baisé la main des deux dames, savoir : celle d'Alix en silence, et celle de mademoiselle Olive de Vauvray en lui faisant quelque compliment banal, il prit place auprès du maître de la Tremblay.

— L'ordre de Sa Majesté, dit-il, me donnait à choisir entre l'hospitalité de M. le marquis de Noirel et la vôtre. J'ai pensé qu'il ne vous déplairait point de me recevoir pendant quelques jours.

— Saint-Dieu ! s'écria Vauvray, mon jeune compagnon, ce qui m'eût déçu, c'est été le contraire.

— Je vous rends grâce, et pour mettre à profit votre bonne volonté je vous demande la permission de faire conduire sur-le-champ mon valet à la chambre qu'on me destine.

Mlle Olive agita une sonnette d'argent placée près d'elle sur la cheminée.

— Au paravant, votre valet boira bien le coup du soir avec Alain, mon maître d'hôtel, dit Hervé de Vauvray.

A ce nom d'Alain, Jude devint blême derrière le collet de son manteau.

— Mon valet est malade, répondit le capitaine ; ce qu'il lui faut, c'est un bon lit et le repos.

— A votre volonté, mon jeune ami.

Un domestique entra, appelé par le coup de sonnette de Mlle Olive.

— Préparez un lit à ce bon garçon, dit M. de Vauvray, et traitez-le en tout comme le serviteur d'un homme que j'honore et que j'aime.

Didier s'inclina ; Jude, toujours enveloppé dans son manteau, sortit sur le pas de la domestique qui, malgré sa bonne envie, ne put apercevoir ses traits.

Nous connaissons de longue date M. Hervé de Vauvray, maître actuel de la Tremblay et de Bouxens-en-Forêt. Ces vingt années n'avaient point assez changé son visage dodu, rouge et souriant pour qu'il soit besoin de faire une nouvelle description de sa personne.

Mlle Olive de Vauvray, sa sœur, était une longue et sèche fille, qui avait été fort laide au temps de sa jeunesse. L'âge, incapable d'embellir, effaçait au moins les différences excessives qui séparaient la beauté de la laideur. A cinquante ans, ce qui restait d'une femme laide est bien près de ressembler à ce qui reste d'une jolie femme.

L'expression du visage portait seul rétablir des catégories.

Celui de Mlle Olive n'exprimait rien, si ce n'est une préciosité majestueuse, d'obstinées prétentions à la gentillesse, et une incomparable pruderie.

Elle était vêtue d'ailleurs à la dernière mode, portant corsage long, en cœur, avec des branches immodérément rembourrées, cheveux crépus à outrance et poudrés, éventail que nous nommerions aujourd'hui rocoo, et mules de cuir mordoré à talons évidés comme l'âme d'une poule.

La mode n'invente jamais rien. Après cent cinquante ans, ces précieuses talons sont revenus, plus élevés plus évidés et non moins ridicules.

La joue de Mlle Olive était tigrée de mouches de formes très variées, et un trait de vernis noir lui faisait des sourcils admirablement arqués.

Nous passons sous silence le carmin étendu en couche épaisse sur ses lèvres, le vermillon délicatement passé sur ses pommettes et l'enfantin sourire qui ajoutait, à tant de séductions diverses, un charme précisément extraordinaire.

Alix ne ressemblait point à son père, et encore moins à sa tante. Elle était grande, et néanmoins sa taille, exquise dans ses proportions, gardait une grâce pleine de noblesse. Son front large avait, sous les noirs bandeaux de ses cheveux sans poudre, une expression de fièvre pâlissante et le rayon de son grand œil bleu. Son regard était sérieux et non point triste, et de même que les pures lignes de sa bouche annonçaient une nature pensive plutôt que mélancolique.

C'était le type parfait de la femme, vigoureuse dans sa grâce, alliant la sensibilité vraie à la fermeté digne et haute, sachant souffrir, capable de dévouement jusqu'à l'héroïsme.

Hervé de Vauvray s'était marié un an après le départ de Nicolas Tremblay. Sa femme était morte au bout de l'autre année. Alix était le seul fruit de cette union. Elle avait dix-huit ans.

Il nous reste à parler de l'intendant royal de l'impôt.

Antoine Béchameil, marquis de Nontel, était un fort bel homme de quarante ans et quelque chose de plus. Il avait du ventre, mais pas trop, le teint fleuri et la joue rebondie. Son menton ne dépassait pas trois étages, et chacun s'accordait à troubler son gras de jambe irréprochable.

Au moral, il prenait du tabac d'Espagne dans une boîte d'or si bien émaillée que toutes les marquises y inséraient leurs jolis doigts avec délices. Son habit de cour avait des boutons de diamant dont chacun valait vingt mille livres. Il avait des façons de secouer la dentelle de son jabot et de relever la pointe de sa rapière jusqu'à la hauteur de l'épaule qui n'appartenaient qu'à lui, et sa mémoire suffisamment cultivée, lui permettait de placer ça et là des bons mots d'occasion qui n'avaient jamais cours que depuis six semaines.

Il possédait en outre un appétit incomparable, auquel il sacrifiait un estomac à l'épreuve.

En somme, ce n'était pas un personnage beaucoup plus grotesque que la plupart des nobles financiers de son temps. Il admettait Dieu, récemment inventé par le jeune M. de Voltaire, à l'usage des maîtres, mais n'en voulait point pour lui-même, pensant que la nature suffit à produire les truffes, le poisson, le gibier et le champagne.

M. le marquis de Nontel avait en Bretagne de nombreuses et importantes occupations. D'abord il courait Mlle Alix de Vauvray, dont il voulait faire sa femme à tout prix. M. de Vauvray ne demandait pas mieux, mais Alix semblait être d'une opinion diamétralement opposée, et c'était pitié de voir M. Béchameil perdre ses galanteries, ses madrigaux improvisés de mémoire, et surtout les merveilles de sa cuisine dont l'excellence est historique, auprès de la fièvre Bretonne.

Il ne se décourageait pas cependant et redoublait chaque jour ses efforts incessamment inutiles.

M. le marquis de Nontel était, en outre, comme nous l'avons pu lire déjà, intendant royal de l'impôt. Cette charge, qu'il ne fuidrait en aucune façon comparer à la banque gouvernementale de nos receveurs généraux, nécessitait, en Bretagne surtout, une terrible dépense d'activité. La province, en effet, manquait à la fois d'argent et de bonne volonté pour acquiescer les lourdes tailles qui pesaient depuis peu sur elle.

En troisième lieu, — et c'était, à coup sûr, l'emploi auquel il tenait le plus, — Béchameil avait la haute main sur toutes preuves nobles dans l'étendue de la province. Ce droit d'investigation était pour ainsi dire inhérent à la charge d'intendant, puisque les gentilshommes n'étaient pas sujet à l'impôt, et, qu'ainsi, sous fausse couleur de noblesse, nombre de roturiers auraient pu se soustraire aux tailles.

M. Béchameil tenait ce droit à titre plus explicite encore. Il avait affirmé en effet, moyennant une somme considérable payée annuellement à la couronne, la vérification des titres, actes et diplômes, et en vertu de ce contrat, il profitait seul des amendes prononcées sur son instance par le parlement breton contre tout vilain qui prenait état de gentilhomme.

En conséquence, il avait intérêt à trouver des usurpateurs en quantité. Aussi ne se faisait-il point de faute de bouleverser les chartes des familles et se montrait-il si après à la curé que les seigneurs ralliés au roi eux-mêmes avaient sa personne en fort mauvaise odeur. Mais on le craignait plus encore qu'on ne le détestait.

Par le fait, en une province comme la Bretagne, pays de bonne foi et d'usage, où beaucoup de gentilshommes, fiers de leur possession d'état immémoriale, n'avaient ni titres ni parchemins, le pouvoir de M. Béchameil avait une portée terrible. L'œuvre d'esprit, avide et étroit de cœur, rompu aux façons mondaines, n'ayant d'autre bienveillance que cette courtoisie tout extérieure qui vaut à ses adeptes le nom sans signification d'excellent homme, l'intendant de l'impôt était juste assez sot pour faire un impitoyable tyran.

Une seule chose pouvait le fléchir : l'argent.

Quiconque lui donnait de la main à la main le montant de l'amende et quelques milliers de livres en sus par formes d'épingles était sûr de n'être point inquiété, quelle que fût d'ailleurs la témérité de ses prétentions : pour dix mille écus, il eût laissé le titre de duc au rejeton d'un laquais.

Mais quand on n'avait point d'argent, par contre, il fallait, pour sortir de ses griffes, un droit bien irrépressible, et les Mémoires du temps ont relaté plusieurs exemples de gens de qualité réduits par lui à l'état de roturiers.

Nous citerons seulement un cadet de l'illustre et héroïque maison de Coëlogon, qui fut en justement débouté sur l'instance de Béchameil.

On doit penser que M. de Vauvray, lequel n'avait point par devers lui des papiers de famille fort en règle, avait tremblé d'abord devant un pareil homme.

Les méchantes langues prétendaient qu'il avait commencé par financer de bonne grâce, ce qui était toujours un excellent moyen. Mais, dans la position de Vauvray, cela ne suffisait pas. Substitué par une vente aux droits des Tremblay, dont il portait le nom et dont il avait pris jusqu'aux armes pour en écarter son douteux écusson, il avait trop à craindre pour ne pas chercher tous les moyens de se concilier son juge.

Un retrait de noblesse lui eût fait perdre à la fois ses titres auxquels ils tenaient beaucoup, et ses biens auxquels il tenait davantage, car c'était son état de gentilhomme et sa parenté qui lui avaient donné pour acheter le domaine de Tremblay.

Heureusement pour lui, Béchameil fit les trois quarts du chemin. Ce gros homme se jeta pour ainsi dans ses bras, en ne faisant point mystère du grand désir qu'il avait d'obtenir la main d'Alix.

C'était un coup de fortune, et Vauvray en sut profiter. Béchameil et lui se lièrent, et bien que l'intendant royal fût fait le plus fort, il se laissa vite dominer par l'arrose supérieure de son nouvel ami.

Il va s'en dire que Béchameil reçut promesse formelle d'être l'époux d'Alix, ce qui n'empêcha point Vauvray de favoriser sous main la très innocente intimité qui s'était établie à Rennes entre la jeune fille et Didier. Vauvray avait sans doute ses raisons pour cela.

Pendant le séjour de Didier à Rennes, Béchameil n'avait point été sans s'apercevoir les soins que le jeune protégé du comte de Toulouse rendait à Alix. Ceci nous explique la grimace du gros et galant financier à la vue de son jeune rival. Quant à Mlle Olive, si elle avait agité son éventail, c'est qu'il avait coûté cher et qu'elle en voulait montrer les peintures.

Le repas est toujours l'acte le plus important de l'hospitalité bretonne. Au bout de quelques instants, maître Allain le majordome, décoré de sa chaîne d'argent officielle et les yeux rouges encore de somme bachique, ouvrit les deux battants de la porte pour annoncer le souper.

— Demain nous parlerons d'affaires, dit gaiement M. de Vauvray. Maintenant, à table !

— A table ! répéta Béchameil à qui ce mot rendit une partie de sa sérénité.

Alix se leva, et, d'instinct, offrit sa main à Didier. Ce fut M. Béchameil qui la prit. Le capitaine à dessin ou faute de mieux, se contenta des doigts osseux de Mlle Olive.

Nous ne raconterons point le souper, pressés que nous sommes d'arriver à des événements de plus haut intérêt. Nous dirons seulement que M. de Vauvray, tout en portant à diverses reprises la santé de son jeune ami, le capitaine Didier, échangea plus d'un regard équivoque avec maître Allain, auquel même, vers la fin du repas, il donna un ordre à voix basse.

Maître Allain transmit cet ordre à un valet de mine peu avenant que Vauvray avait débouché l'année précédente à Nîmes, le gouverneur de la province, et qui avait nom Lapierre. Nous avons déjà fait mention de lui.

Pendant cela, Béchameil faisait sa cour accoutumée. Alix ne l'écoutait point et tournait de temps en temps son regard triste et surpris vers le capitaine qui causait fort assidûment avec Mlle Olive. Elle avait la même opinion de tous ceux qui voulaient bien l'écouter ou faire semblant.

Après le repas, Hervé de Vauvray conduisit lui-même le capitaine jusqu'à la porte de sa chambre à coucher et lui souhaita la bonne nuit. Jude était debout encore. Il arpentait la chambre à pas lents, plongé dans de profondes méditations.

Eh ! lui dit son maître, est-ce que tu content de moi ? T'ai-je jargonné les regards indécents ?

— Monsieur, je vous remercie, répondit Jude.

— As-tu appris quelque chose ?

— Rien sur l'enfant, et c'est d'un triste augure ! Mais je sais que dame Götton Rehau, qui fut la nourrice du petit monsieur, est maintenant femme de charge au château.

— Elle te donnera des nouvelles.

— Je sais aussi que j'aurai de la peine à me cacher longtemps, car j'ai vu la figure d'un ennemi : Alain l'ancien maître d'hôtel de Tremblay.

— Je t'en offre autant, mon garçon ; j'ai aperçu le visage d'un drôle qui fut le valet de M. de Toulouse, gouverneur de Bretagne, mon noble protecteur, et que je soupçonne, fort de n'avoir point été étranger à certaine alerte nocturne qui me valut l'an dernier un coup d'épée. Mais nous débrouillerons tout cela. En attendant, dormons !

— Dormez, répondit Jude.

Le capitaine se jeta sur son lit. Jude continua de veiller.

A CONTINUER.



RÈGLEMENTS

Relatifs à la disposition de certaines terres de la Couronne devant servir au Chemin de Fer du Pacifique.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,

Ottawa, 14 Octobre 1878.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les dispositions suivantes, qui seront considérées applicables aux terres se trouvant dans la province du Manitoba, et dans les territoires situés à l'ouest et au nord-ouest d'icelle, sont substituées aux règlements portant la date du 9 juillet dernier, et déterminant la manière de disposer des terres publiques situées dans un rayon de 110 milles (cent dix milles) de chaque côté de la ligne du chemin de fer du Pacifique, lesquels dits règlements sont par le présent annulés :

1. Jusqu'à ce que le nivellement ultérieur et final du dit chemin de fer ait été fait à l'ouest de la rivière Rouge, et pour l'utilité de ces règlements, la voie du dit chemin de fer sera supposée se trouver sur la quatrième base ou à l'intersection de la dite base avec la ligne qui se trouve entre les rangées 21 et 22 à l'ouest du premier méridien principal, pour de là se diriger en suivant une ligne droite jusqu'au confluent des rivières Shell et Assiniboine.

2. Les terrains situés de chaque côté de la ligne seront respectivement divisés en bandes de la manière suivante :

(1) Une bande de cinq milles de chaque côté du chemin, immédiatement en contact avec lui sera appelée la bande A ;
(2) Une bande de quinze milles, située de chaque côté du chemin, et voisine immédiate de la bande A, sera appelée la bande B ;
(3) Une bande de vingt milles si elle de chaque côté du chemin, et voisine immédiate de la bande B, sera appelée la bande C ;
(4) Une bande de vingt milles, située de chaque côté du chemin, et voisine immédiate de la bande C, sera appelée la bande D ; et
(5) Une bande de cinquante milles, de chaque côté du chemin et voisine immédiate de la bande D, sera appelée la bande E.

3. Les sections portant le numéro pairs dans chaque township qui se trouve dans les différentes bandes ci-dessus d'icelles, seront affectées aux *homesteads* et aux pré-émissions, de 160 acres chacun, respectivement.

4. Les sections portant les numéros impairs dans chaque dit township seront fermées aux *homesteads* ou pré-émissions et réservées et reconnues comme terre du chemin de fer.

5. Les terres du chemin de fer situées dans les différentes bandes seront vendues aux prix suivants : dans la bande A, \$5 (cinq piastres) l'acre ; dans la bande B, \$4 (quatre piastres) l'acre ; dans la bande C, \$3 (trois piastres) l'acre ; dans la bande D, \$2 (deux piastres) l'acre ; dans la bande E, \$1 (une piastre) l'acre ; et les termes de vente seront comme suit : Un dixième payable au comptant, lors de l'achat ; et la balance, payable en neuf versements annuels égaux, avec intérêt au taux de six pour cent par année sur ce qui reste dû.

6. Les terres affectées aux pré-émissions dans les différentes bandes seront vendues aux conditions et aux prix suivants : dans les bandes A, B et C, à \$2.50 (deux piastres et cinquante centimes) l'acre ; dans la bande D, à \$2 (deux piastres) l'acre ; et dans la bande E, à \$1 (une piastre) l'acre. Les termes de vente seront comme suit : quatre dixièmes de la somme totale, et les intérêts de cette dernière au taux de six pour cent par an, devront être payés à l'expiration de trois années à partir de la date d'entrée en possession ; les autres six dixièmes devront être payés en six paiements annuels à partir de la date avec intérêt au taux susmentionné, sur telle balance du prix d'achat qui d'année en année restera impayée.

7. Tous les paiements, soit pour les terres du chemin de fer, soit pour les pré-émissions, dans les différentes bandes, seront faits en argent, et non avec des certificats (*scrips*) ou des mandats militaires ou de police.

8. Tous les argentés reçus en paiement de terres préemptées se ont partie du fonds destiné au chemin de fer, de la même manière que les argentés reçus en paiement des terres du chemin de fer.

9. Ces dispositions auront un effet rétroactif, en ce qui concerne toutes les inscriptions ou entrées de *homesteads* et de pré-émissions, ou en ce qui concerne les ventes de terres du chemin de fer, faites en vertu des règlements du 9 juillet, lesquels sont par le présent annulés, et il sera tenu compte de tous les paiements faits en sus et au-delà des prix indiqués.

10. L'ordre en conseil du 9 de novembre 1877 concernant les terres entièrement affectées au chemin de fer dans la province du Manitoba, ayant été annulé, toutes les personnes qui se sont établies de bonne foi sur les dites terres, en vertu du dit ordre du conseil, paieront en vertu de ces dispositions pour les terres préemptées, le prix fixé dans chacune des bandes. Lorsqu'une personne aura pris deux quarts de section, en vertu de tel ordre du conseil, elle pourra garder en vertu de ces dispositions comme *homestead*, le quart de section sur lequel elle se sera établie, et comme pré-emption, l'autre quart de section, — que ce *homestead* et cette pré-emption se trouvent, ou qu'il n'en soit pas ainsi.

11. Les terres des sections de terre préemptées, en vertu de l'ordre du conseil mentionné, aura le privilège de la garder comme *homestead* et pourra prendre un autre quart de section, comme pré-emption, l'argent dû payé par lui, devant être porté au crédit de telle pré-emption.

12. Toutes les prises de possession de terres seront soumises aux dispositions suivantes relatives au droit de passage du chemin de fer du pacifique canadien ou de n'importe quel autre chemin de fer de colonisation du gouvernement faisant sa jonction avec le dit chemin de fer :

a. Si le chemin de fer traverse une terre occupée comme *homestead*, le gouvernement aura le droit de passage libre de même qu'il pourra construire librement les stations là où elles seront jugées nécessaires.

b. Lorsque le chemin de fer traversera des pré-émissions ou des terres du chemin de fer, prises avant la date actuelle, le gouvernement pourra prendre possession de telle partie du dit terrain qui sera nécessaire pour les stations ou les sablonnières, et le propriétaire pourra seulement réclamer le prix par lui payé au gouvernement pour tel terrain à raison de tant de l'acre.

c. Si après la localisation finale du chemin de fer à travers les terres non arpentées mais non prises à cette époque, il se trouve que quelque personne occupe des terrains que l'intérêt public exige de garder, le gouvernement se réserve le droit de prendre possession de telle terrain en payant à l'occupant la valeur des améliorations par lui faites.

13. Les réclamations provenant de l'occupation après la date actuelle, d'un terrain non arpenté, lors de la prise de possession, et pouvant être compris dans les limites affectées par les règlements ci-dessus ou par leur application ultérieure à de nouveaux territoires, seront dénuées de toute valeur légale, et les conditions ci-dessus relatives aux terres qui se trouvent dans la zone particulière où cet établissement pourra être situé, jusqu'à l'opération de la sous-section de la section 11 de ces règlements.

14. Toutes les entrées faites après la date de l'occupation, pour des terres inoccupées dans les limites de la Saskatchewan, seront considérées comme provisoires jusqu'à ce que le tracé de la ligne ait été fixé à travers les territoires, après quoi on disposera finalement de ces terres en vertu de ces règlements en tant qu'ils s'appliqueront à la zone particulière où se trouvent ces terres sujet (toutefois à l'opération de la sous-section de la section 11 de ces règlements).

res en vertu de ces règlements en tant qu'ils s'appliqueront à la zone particulière où se trouvent ces terres sujet (toutefois à l'opération de la sous-section de la section 11 de ces règlements).

14. En vue de favoriser la colonisation en réduisant le prix des matériaux de construction l'établissement se réserve le droit d'accorder des licences renouvelables chaque année, en vertu de la section 52 de l'Acte concernant les terres fédérales, situées dans les diverses zones ci-dessus désignées, et toute occupation ou vente de terres dans les limites du territoire auquel s'appliquent ces licences, seront pour le moment sujettes à l'opération de ces licences.

15. Il est bien compris que les dispositions ci-dessus, n'affecteront pas les sections 11 et 20 qui sont les terres réservées aux écoles publiques, et les sections 8 et 26 qui sont des terres de la compagnie de la Baie d'Hudson.

On pourra se procurer tous les renseignements nécessaires en s'adressant au bureau des terres fédérales, à Ottawa, ou à l'agent des terres fédérales à Winnipeg, ou aux agents locaux à Manitoba ou dans les Territoires.

Par ordre du ministre de l'Intérieur,
J. S. DENNIS,
Député ministre de l'Intérieur.

LINDSAY RUSSELL,
Géomètre en chef.

Ext a t de Pond.

Le Remède du Peuple.
Le Tue-Douleur Universel.
Avis : Demandez le Pond's Extract. N'en prenez pas d'autre.

"Écoutez, je vais dire l'Excellente chose".
Pond's Extract. — Le grand Tue-Douleur Végétal est en usage depuis plus de 30 ans et pour la propriété et l'efficacité de la guérison, il ne peut être surpassé.

Enfants. — Pas une famille peut se dispenser de l'Extrait de Pond. Les accidents, contusions, meurtrissures, coupures, foulures, sont soulagés presque instantanément par l'application extérieure. Soulage promptement les brûlures, écorchures, irritations, vieilles plaies, clous, panaris, corps, etc.

Les Femmes. — Les femmes sont les meilleures amies. Elles souffrent spécialement, les affreux maux de tête, Nausée, Vertige, etc. Il améliore promptement et guérit toutes sortes d'inflammations et d'ulcères.

Hémorroïdes et Piles. — Les hémorroïdes et les piles sont soulagées et guéries par ce seul remède. Aucun cas obstiné ou chronique peut résister sûrement guéri.

Veines Gonflées. — Les veines gonflées sont soulagées et guéries par ce seul remède. Il est sans égal pour guérir son mal.

Maux de Dents. — Douleurs, Neuralgie et les maux de dents sont soulagés et guéries par ce seul remède.

Les Médecins. — Les médecins qui connaissent le Pond's Extract du *Sorrier Harel*, le recommandent dans leur pratique. Nous avons des lettres de recommandation de centaines de médecins qui s'en servent. De plus ils le recommandent pour les douleurs de toutes sortes, équinocisme, maux de gorge, amygdalites, enflures, fièvre simple et chronique, catarrhe pour lequel il est un spécifique, engorgement, piqûres d'insectes, de moustiques, etc., mais écorchées, et, certes toutes les maladies de la peau.

Aux Cultivateurs. — Extrait de Pond. — Aucun cultivateur ou maçon ne devrait être sans ce remède. Il est en usage dans toutes les états de New York. Il est sans pareil pour les entorses, les plaies de harnais ou selle, raideurs égratignures, enflures, coupures, lacerations, sécheresses, pneumonie, coliques, diarrhée, frissons, froides, etc. Son action est considérable, et la promptitude du soulagement le rend indispensable aux cultivateurs. Essayez le une fois et vous ne pourrez plus vous en passer.

AVIS. — Le Pond's Extract a été initié. Le non article n'est pas le même, Pond's Extract soulagé dans la bouteille. Il est préparé par les seules personnes vivantes qui aient jamais su le préparer convenablement. Refusez toutes autres. C'est le seul remède employé par les médecins et les hôpitaux des deux continents.

L'Histoire et l'Usage de Pond's Extract sous une forme de pamphlet envoyée gratis en s'adressant à POND'S EXTRACT COMPANY 98 Maiden Lane, New York.

ROBERT GADBOIS,
Groceries, Provisions,
Vins, Liqueurs, etc., etc.

Place du Marché.—St.
Hyacinthe.

Porte voisine de H. J. Doherty.

Monsieur Robert Gadbois tout en remerciant ses nombreuses pratiques de l'encouragement qu'il a reçu par le passé les informe ainsi que le public en général, qu'il a changé son magasin de place. Il occupe un des meilleurs centres de la ville de St. Hyacinthe, en face du Marché, Porte voisine de H. J. Doherty, Block L. L. Poulin.

Vous trouverez à mon magasin toutes sortes de Liqueurs, Gin, Brandy, Whisky, Vins de toutes sortes, Rye, etc.

Je viens aussi de recevoir un assortiment considérable de VAISSELLE

ROBERT GADBOIS,
Marchand.

St. Hyacinthe 22 Dec. 1879.

Chemins de Fer Canadien du Pacifique

SOUSSIONS POUR MATERIEL ROULANT

On demande des soumissions pour la fourniture du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines. Les entrepreneurs devront s'engager à fournir chaque année :

20 locomotives.
16 wagons de première classe, ou wagons-lits, selon que pourra l'exiger le Département.
20 wagons de seconde classe.
3 wagons d'express ou de bagage.
3 wagons poste et wagons fumoirs.
240 wagons de fret couverts.
100 wagons de fret découverts.

2 charnues pour le déblayage de la voie.
2 charnues à neige.
2 charnues en saillie.

40 wagons d'équippe.

Le tout devra être manufacturé dans l'industrie du Canada et livré sur le parcours du chemin de fer du Pacifique, à Fort William ou dans la province de Manitoba.

En s'adressant au bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, le 15 mai 1880, jour de Mars prochain, on pourra obtenir les dessins, les spécifications et autres détails.

Le soumissionnaire recevra les soumissions jusqu'à Jeudi, le premier jour de Juillet prochain.

Par ordre,
F. BRAUN, Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 11 février 1880.

au 30 6.



TRANSPORT DES MALLS.

BUREAU de POSTE St. HYACINTHE

2 DECEMBRE 1878.

MALLS.

FRENCH

A.M. P.M.

A.M. P.M.

A.M. P.M.

A.M. P.M.

A.M. P.M.

A.M. P.M.

A.M. P.M.

A.M. P.M.

A.M. P.M.

A.M. P.M.